

## EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14.993.740,05 Euros  
Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris  
421 025 974 R.C.S. Paris

### **RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MARS 2016**

Chers Actionnaires,

Nous vous présentons ci-après les projets de résolutions soumises à votre approbation dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 25 mars 2016.

Nous vous prions de vous reporter au rapport de gestion du Directoire pour la présentation de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

#### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire :**

- *Rapport de gestion du Directoire sur les résultats et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015, incluant le rapport sur la gestion du Groupe ;*
- *Rapport du Conseil de surveillance visé à l'alinéa 6 de l'article L. 225-68 du Code de commerce ;*
- *Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2015 et sur les comptes consolidés ;*
- *Approbation de ces rapports ainsi que des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2015 et des comptes consolidés ;*
- *Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées ;*
- *Approbation des dépenses et charges engagées au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2015 ;*
- *Quitus à donner aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;*
- *Fixation du montant global des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ; et*
- *Questions diverses.*

#### **Concernant les résolutions soumises à l'Assemblée Ordinaire :**

##### **1. *Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2015 (première résolution)***

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 30 septembre 2015 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Directoire pour 2015 et dans le rapport général des Commissaires aux comptes.

Les comptes sociaux 2015, le rapport de gestion du Directoire et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 sont mis à votre disposition.

**2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015 (deuxième résolution)**

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 30 septembre 2015 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion du Directoire pour 2015 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés 2015, le rapport de gestion du Directoire incluant le rapport sur la gestion du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés sont mis à votre disposition.

**3. Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce (troisième résolution)**

Conformément aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver les conventions réglementées intervenues ou s'étant poursuivies au cours de l'exercice 2015 décrites en détail dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

**4. Approbation des dépenses et charges engagées au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts (quatrième résolution)**

Conformément aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, il vous est demandé de prendre acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal.

**5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2015 (cinquième résolution)**

Nous vous proposons d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 30 septembre 2015 s'élevant à (1.813.420€) de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau :	(19.756.348€)
- Résultat de l'exercice : perte de	(1.813.420€)

Affectation :

- au poste « Report à nouveau », soit	(1.813.420€)
qui serait ainsi porté de (19.756.348€) à (21.569.768€)	

Nous vous rappelons également, conformément aux dispositions légales, que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

**6. Quitus à donner aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance (sixième résolution)**

Dans le cadre de ces résolutions, il vous est demandé de donner quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice clos au 30 septembre 2015.

**7. Fixation du montant global des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance (septième résolution)**

*Il vous est demandé d'allouer aux membres du Conseil de Surveillance des jetons de présence pour l'exercice en cours, à hauteur de 24.000 euros, à charge pour le Conseil de Surveillance de décider de la répartition de cette somme entre ses membres.*

\*\*\*

Nous espérons que ces opérations, qui vont dans le sens des intérêts de la Société, recueilleront votre approbation et vous demandons de voter en faveur de l'ensemble des résolutions proposées.

  
Le Directoire

